



13 février 2025

Mme. Jeanette Despatie  
Présidente & Directrice générale  
Cornwall Community Hospital  
840, avenue McConnell  
Cornwall, (Ontario) K6H 5S5  
[jeanette.despatie@cornwallhospital.ca](mailto:jeanette.despatie@cornwallhospital.ca)

Mme. Despatie,

**Objet : LSI art. 22 Avis et prolongation de l'Entente sur la responsabilisation en matière de services hospitaliers (« Lettre de prolongation »)**

La *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* (« LSI ») exige que Santé Ontario (« SO ») avise un fournisseur de services de santé dès lors que SO se propose de conclure ou de modifier une entente sur la responsabilisation en matière de services avec ce fournisseur de services de santé.

Par la présente, SO avise Cornwall Community Hospital (le « FSS ») de la proposition de SO de modifier chaque entente sur la responsabilisation en matière de services hospitaliers (telle que décrite dans la LSI) actuellement en vigueur entre SO et le FSS (chaque « ERS »).

Sous réserve de l'acceptation par le FSS de la présente lettre de modification, chaque ERS sera modifiée avec effet au 31 mars 2025, comme indiqué ci-dessous. Toutes les autres modalités et conditions de chaque ERS resteront en vigueur et continueront d'avoir plein effet.

Les modalités et conditions de chaque ERS sont modifiées comme suit :

- 1) **Durée** – À l'article 2.2, « 31 mars 2025 » est supprimé et remplacé par « 31 mars 2026 ».
- 2) **Annexes** – Les annexes en vigueur le 31 mars 2025 resteront en vigueur jusqu'au 31 mars 2026, ou jusqu'à toute autre date convenue par écrit entre SO et le FSS.

Sauf indication contraire dans cette lettre, tous les termes en majuscules utilisés dans cette lettre ont le sens défini dans chaque ERS.

Veuillez indiquer l'acceptation et l'approbation du FSS quant aux modifications décrites dans la présente lettre de prolongation en signant ci-dessous et en retournant une copie numérisée de cette lettre par courriel au plus tard à la fin de la journée ouvrable le **vendredi 28 mars 2025** à :

[OH-East\\_Submissions@ontariohealth.ca](mailto:OH-East_Submissions@ontariohealth.ca).

**LSI art. 22 Avis et prolongation de l'Entente sur la responsabilisation en matière de services hospitaliers (« Lettre de prolongation »)**

Le FSS et SO conviennent que la lettre de prolongation peut être valablement signée par voie électronique et que leur signature électronique respective est l'équivalent légal d'une signature manuelle.

Si vous avez des questions concernant les informations fournies dans la présente lettre de prolongation, veuillez communiquer avec Lena Gervais, Dirigeante, Performance, Responsabilité et Allocation de Financement, à [lena.gervais@ontariohealth.ca](mailto:lena.gervais@ontariohealth.ca) ou au 647.953.4292.

Cordialement,



Signature

Scott Ovenden  
Directeur régional, Toronto et Est



Signature

Eric Partington  
Vice President, Performance, Accountability and Funding Allocation  
Ontario Health East

c: Alice Wilson-Haramis, Présidente du Conseil, Cornwall Community Hospital  
Tunde Igli, Directrice, Performance, responsabilité et allocation de financement, Santé Ontario Est  
Lena Gervais, Dirigeante, Performance, Responsabilité et Allocation de Financement, Santé Ontario Est

**La page de signature suit**

**LSI art. 22 Avis et prolongation de l'Entente sur la responsabilisation en matière de services hospitaliers (« Lettre de prolongation »)**

**LES PARTIES ONT SIGNÉ LA VERSION ANGLAISE DE L'ENTENTE**

**CONVENU ET ACCEPTÉ PAR**

Cornwall Community Hospital

Par :

Jeanette Despatie

Date : 03/06/2025

\_\_\_\_\_  
Jeanette Despatie,  
Présidente & Directrice générale

\_\_\_\_\_  
mm/jj/aaaa

J'ai le pouvoir de lier le fournisseur de services de santé.

Et par :

Alice Wilson-Haramis

Date : 03/06/2025

\_\_\_\_\_  
Alice Wilson-Haramis,  
Présidente du Conseil

\_\_\_\_\_  
mm/jj/aaaa

J'ai le pouvoir de lier le fournisseur de services de santé.